



DEPARTEMENT DE L'ISERE

Mairie de SAVAS-MEPIN

**PROCES-VERBAL COMPLET
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 03 NOVEMBRE 2025 A 20h00**

Le Lundi 03 Novembre 2025,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le Vendredi 24 Octobre 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bertrand DURANTON, Maire.

Etaient présents : M. DURANTON Bertrand, M. HUTHER Fabrice, M. SEIGLE Didier, M. JOURDAN Jérôme, Mme DELORME Séverine, Mme SCHULTZ Laurence, Mme BOUCHON Céline, M. QUEMIN Denis, Mme GENIN Chantal, M. BACHER Bruno, M. SLACHETKA Emmanuel, Mme BOUCHON Sylvie, Mme MATHIEU Emilie

Excusés :

Absent : M. THIVOLET Daniel

Procuration :

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivité Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Fabrice HUTHER est désigné pour remplir cette fonction.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-verbal complet de la séance du Conseil Municipal du 06 Octobre 2025
- Administration Générale :
 - o Délibération :
 - Création de poste : animatrice du mercredi
 - Mise à jour du tableau des emplois
- Travaux :
 - o Point travaux avancement
- Divers

APPROBATION DE COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL :

Le procès-verbal complet du Conseil Municipal du 06 Octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des présents.

ADMINISTRATION GENERALE :

DELIBERATIONS

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ANIMATEUR DE CENTRE DE LOISIRS

Monsieur Le Maire expose que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale sont créés par l'organe délibérant de la collectivité

Il appartient donc au Conseillers de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Cette délibération est également proposée lorsqu'il s'agit de créer les emplois permettant aux agents de bénéficier des avancements de grade.

Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité social territorial compétent.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes de :

- **Participer au fonctionnement du restaurant du centre de loisirs et à l'entretien des locaux.**
- **Prendre en charge un groupe d'enfants sur le temps du centre de loisir le mercredi et mettre en œuvre des activités d'animation.**
- **Participer à la communauté éducative.**
- **Préparer et mettre en état de propreté les locaux et les matériels servant directement aux enfants.**

Dans ce cadre le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Animatrice du centre de loisir, les mercredis, à temps non complet, à raison de 6.37/35ème annualisé à compter du 15 novembre 2025, pour Coordonner les services Restauration, l'animation de l'accueil de loisirs et l'entretien des locaux

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du ou des cadre(s) d'emplois d'agent technique ou d'animation de catégorie C

Conformément à l'article L.311-1 du Code général de la fonction publique, les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Le contractuel recruté devra justifier d'un BAFA ou CAP petite enfance et, si possible, d'une expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance

Le traitement sera calculé, sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire d'agent technique ou d'agent d'animation.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité cette création de poste

- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

- Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire rappelle à l'assemblée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de rajouter le poste d'agent d'animation nouvellement créée.

Vu le tableau des emplois,

SERVICE	FILIERE	EMPLOI	FONCTION	TEMPS DE TRAVAIL avant modif	TEMPS DE TRAVAIL Après modif
MAIRIE Nathalie	Admin	Rédacteur	Secrétaire Générale de Mairie	100.00%	idem
MAIRIE Christelle	Admin	Adj admin	secrétaire	60.00%	idem
TECH. Jean-Oliv	Tech	Adj tech ppal 1ère cl	agent technique	100.00%	idem
TECH. Raphaël	Tech	Adj tech	agent technique	60.00%	idem
ECOLE Sybile	Tech	Agent de Maitrise	Directrice ALSH	96.14%	idem
ECOLE Christel	Tech	Adj tech ppal 1ère cl	ATSEM	91.28%	idem
ECOLE Christine	Tech	Adj tech ppal 1ère cl	ATSEM	56.51%	idem
ECOLE Patricia	Tech	Adj tech	ATSEM	39.80%	idem
PERISCO Romane	Tech	Adj tech	Animateur périscolaire	80.93%	idem
ENTR. BAT Josiane	Tech	Adj tech	Entretien Bâtiment	69.37%	idem
CENTRE LOISIRS Christelle	Tech	Adjoint tech	Animateur centre de loisirs	18.20%	idem

Monsieur le Maire propose une mise à jour du tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité des présents, d'adopter, la modification du tableau des emplois ainsi proposés, à compter du 15 novembre 2025

TRAVAUX :

Point avancement des travaux

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux de l'atelier et de la salle des associations entrent désormais dans leur phase finale. Les opérations préalables à la réception se sont déroulées aujourd'hui et la réception définitive est prévue pour le 17 novembre.

Avant de donner la parole à M. Didier SEIGLE, Monsieur le Maire le remercie pour son suivi rigoureux tout au long du chantier, ainsi que la commission travaux pour son implication.

Compte rendu des travaux par M. Didier SEIGLE

- Aménagements extérieurs : aucun problème signalé.
- Aménagements intérieurs : quelques finitions restent à réaliser, entraînant un léger retard.
- Nettoyage du carrelage : intervention de l'entreprise DIC prévue le 14 novembre.
- Remise des clés : prévue le 17 novembre.
- Équipement du bar : l'installation est terminée, il ne reste qu'un plateau à poser.

M. SEIGLE souhaite échanger avec la commission travaux concernant l'aménagement du passage reliant le parking de l'atelier à l'école.

En réponse à la question de Mme Sylvie BOUCHON sur la plantation des arbres, Monsieur le Maire indique que celle-ci aura lieu après la réception des travaux.

M. SEIGLE souligne que le chantier est pratiquement achevé et que la qualité du travail réalisé est satisfaisante.

Monsieur le Maire propose d'organiser une petite réception avec les entreprises le 17 novembre à 16h, après la remise des clés. Il rappelle également qu'aucune proposition de nom n'a encore été retenue pour la salle des associations et qu'il serait souhaitable de se décider avant l'inauguration.

Comme évoqué lors du précédent conseil, M. SEIGLE présente la proposition d'entretien, de nettoyage et de contrôle de la VMC et de la ventilation, comprenant un dépannage annuel, pour un montant de 576 €, proposée par l'entreprise MV Énergie. Mme Sylvie BOUCHON demande s'il serait possible d'inclure également l'entretien de l'école ; M. SEIGLE se renseignera à ce sujet.

M. SEIGLE informe que Mme Céline BOUCHON, locataire d'un logement communal, n'a plus d'eau chaude ni de chauffage. Un devis pour l'installation d'un chauffe-eau de 200 L a été demandé à l'entreprise de M. Raphaël GRANGE. Le montant s'élève à 1 075 € TTC.

DIVERS :

Chapelle de Savas

Monsieur le Maire présente deux devis reçus pour la réalisation d'un diagnostic en vue de la restauration de la chapelle : l'un d'un montant de 12 200 €, l'autre de 8 400 €. Un troisième devis est encore en attente.

L'entreprise BOUILLANT prévoit d'installer un échafaudage afin de permettre aux professionnels d'accéder sous la toiture pour en vérifier l'état.

M. Denis QUEMIN signale que l'arrêté interdisant l'utilisation de la chapelle ne figure plus à son emplacement.

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie commémorative du 11 novembre se tiendra à 11h. Les enfants de l'école participeront en interprétant un chant, accompagnés de la directrice. Une remise de médaille sera effectuée en l'honneur de M. Yves BROCHUD.

Repas des ainés

Le repas des ainés aura lieu le 4 décembre. La distribution des invitations est actuellement en cours. Les élus sont les bienvenus pour y participer.

Travaux d'assainissement

Mme Séverine DELORME informe que les travaux d'assainissement ont débuté devant son domicile. Elle remarque que les tuyaux sont actuellement posés le long de la route, mais que les habitations ne sont pas encore raccordées. Monsieur le Maire précise que ces raccordements seront effectués ultérieurement. Il ajoute que le chemin des Biesse sera entièrement refait au cours du mois de novembre et que la largeur de la voirie sera portée à 3,5 mètres.

Ecole

Mme Sylvie BOUCHON indique qu'un conseil d'école est prévu le lendemain en présence de M. Jérôme JOURDAN.

Elle informe également qu'un voyage scolaire dans le Vercors est organisé du 17 au 21 novembre pour les classes de CM1 et CM2.

Congrès des Maires

Monsieur le Maire annonce qu'il participera au Congrès des Maires à Paris, accompagné de Mme Chantal GENIN et de Mme Sylvie BOUCHON.

Remise diplômes

Monsieur le Maire sera présent à la cérémonie de remise des diplômes des élèves de la commune actuellement en classe de 3^e au collège Fernand BOUVIER.

Halloween

Mme MATHIEU revient sur la soirée d'Halloween, célébrée le vendredi précédent par les enfants et leurs parents, réunis sur le parking de la salle de Savas. Elle signale l'absence totale d'éclairage sur place. Elle précise également que la visibilité était nulle pour les déplacements à pied en direction du hameau des Bonnevaux.

Croisement Départementale route de Vienne / route de Savas

Monsieur le Maire indique qu'une rencontre a eu lieu avec les services du Département concernant l'analyse des risques liée au croisement entre la route de Vienne (Départementale) et la route de Savas. Les représentants du Département avaient omis de fournir les résultats du comptage de véhicules réalisé du 10 au 22 juillet. Ce comptage fait état d'un passage d'environ 1 026 véhicules par jour, dont 85 % roulent à moins de 70 km/h.

Une comparaison va être effectuée avec les données de 2021, où un précédent comptage avait déjà été réalisé. À ce stade, le Département ne semble pas considérer la situation comme urgente.

Deux solutions ont été évoquées :

- L'installation d'un radar verbalisateur, financé par la commune, les amendes étant reversées à l'État ;
- L'installation d'un radar pédagogique, également à la charge de la commune.

Cadre de vie

Mme Chantal GENIN informe que les rideaux de la salle des fêtes sont actuellement en nettoyage.

La nouvelle balançoire doit être livrée la semaine prochaine.

Elle précise que l'encadrement et la porte de la salle des fêtes ont été repeints par les agents communaux.

Mme GENIN demande que l'école n'utilise plus la salle des fêtes les vendredis, en raison des désagréments rencontrés lors de la « journée folle », au cours de laquelle les enfants ont préparé des gâteaux, laissant la salle en désordre alors qu'elle était louée l'après-midi même. Le conseil approuve cette demande.

Cimetière

M. SEIGLE informe qu'un enterrement a eu lieu dans l'un des caveaux situés sur le chemin PMR reliant le parking à l'église, et que ce caveau n'avait pas été signalé comme s'ouvrant par le dessus. L'entreprise OTTO-BRUC est intervenue rapidement pour y poser une dalle, ainsi que sur deux autres concessions concernées.

Impasse de Chichaténay

Mme Céline BOUCHON signale que le lotisseur de l'impasse de la Chapelle a creusé une tranchée très proche de la route et demande de quoi il s'agit. Aucune information n'est connue pour le moment.

Prochain conseil municipal

Mardi 09 Décembre 2025

Clôture de la séance : 21h33

Le Maire,
Bertrand DURANTON

Le secrétaire de séance
Fabrice HUTHER

